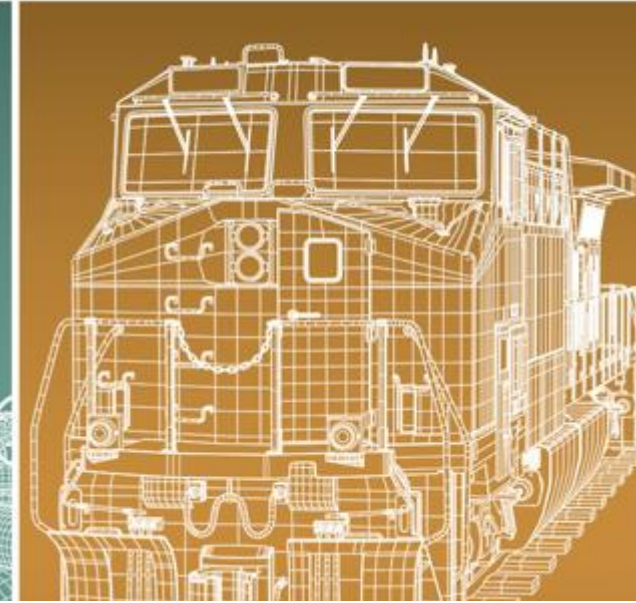
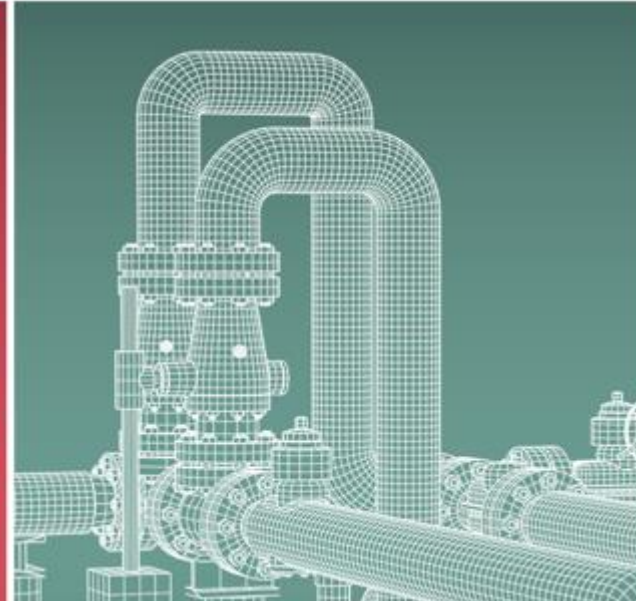
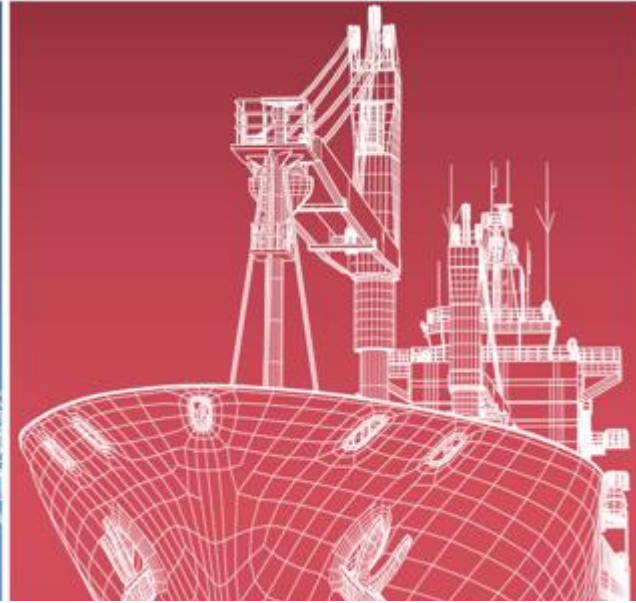




Transportation
Safety Board
of Canada

Bureau de la sécurité
des transports
du Canada

Canada



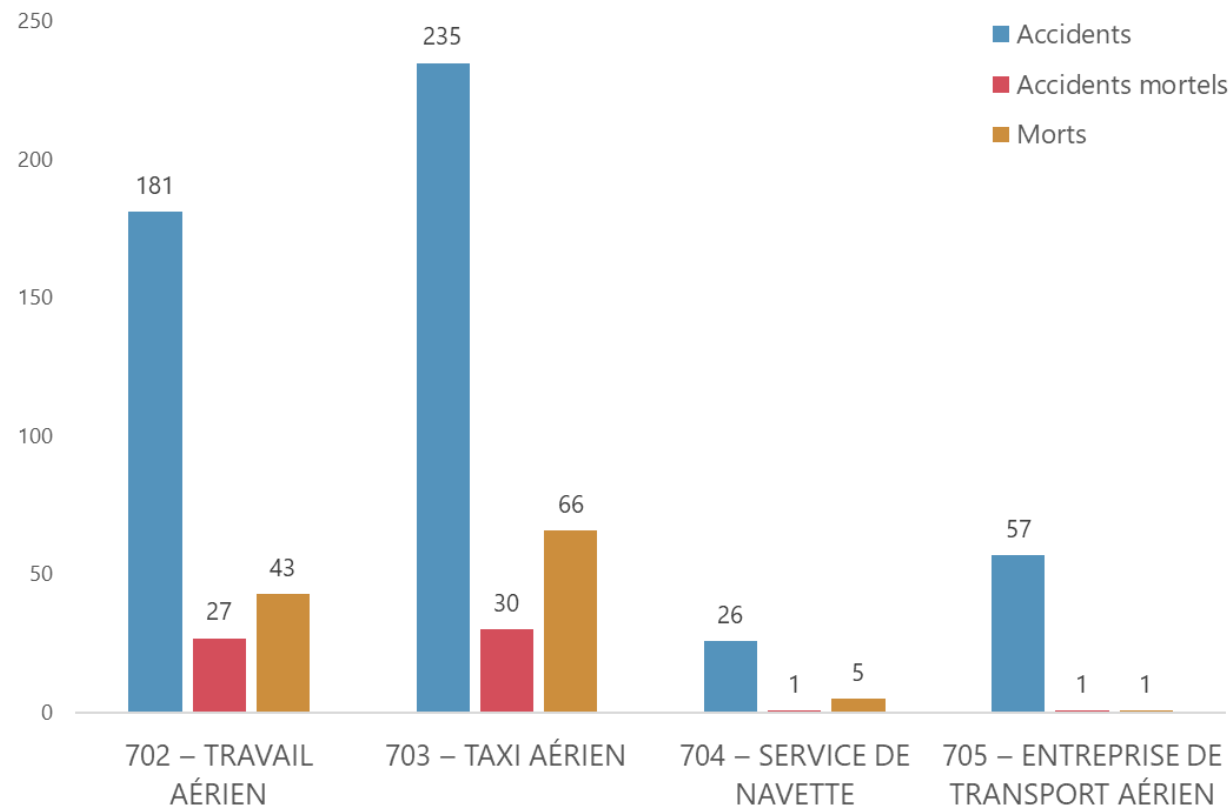
Relever la barre de la sécurité des taxis aériens 46^e assemblée générale annuelle de la NATA, Whitehorse

Kathy Fox, présidente, Bureau de la sécurité des transports du Canada

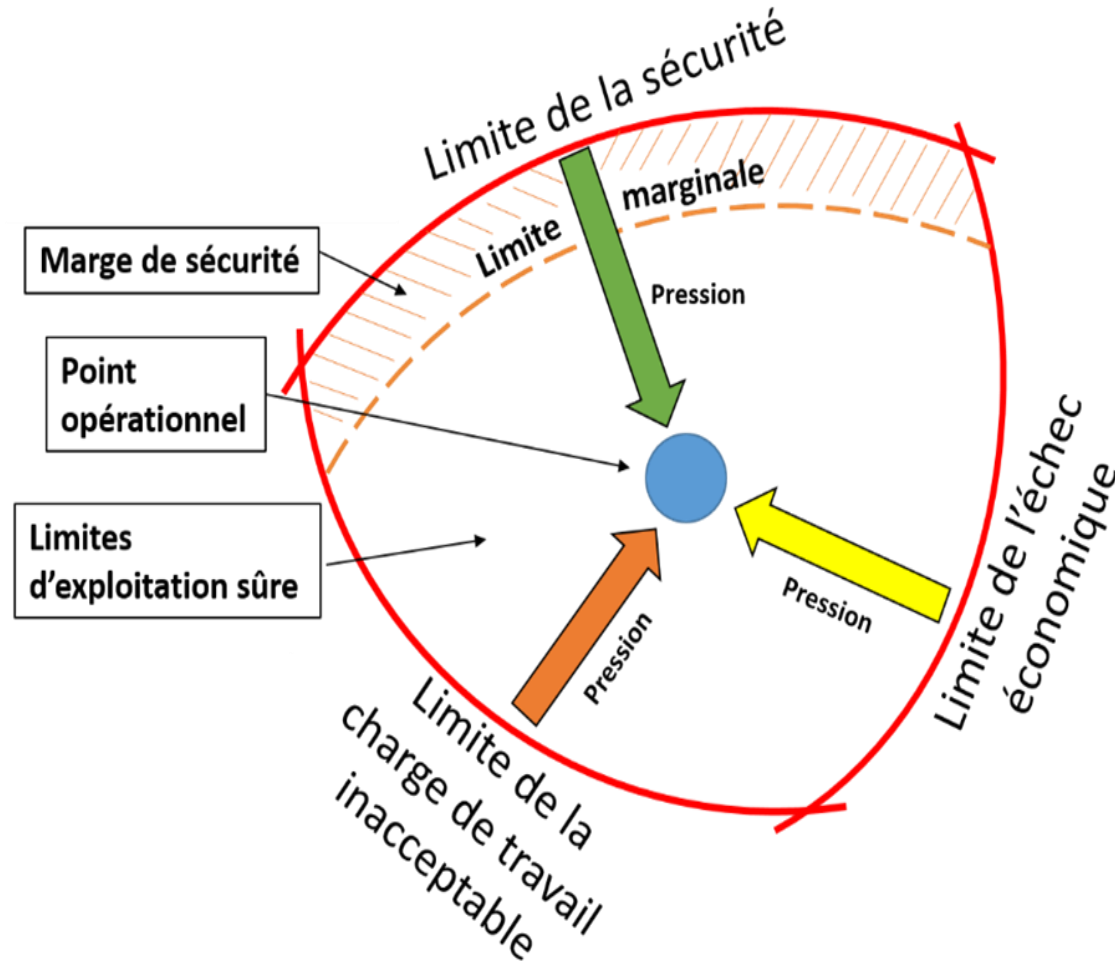
Enquête sur une question de sécurité concernant les taxis aériens (A15H0001)



Accidents (de 2013 à 2022)



Pressions concurrentes



Acceptation de pratiques dangereuses



- Vol en surcharge
- Vol malgré une prévision de conditions givrantes
- Omission de consigner les anomalies dans le carnet de route de l'aéronef
- Voler avec de l'équipement hors service
- « Braver le mauvais temps »
- Voler avec des réserves de carburant insuffisantes



Gestion inadéquate des dangers opérationnels



- Intervention inadéquate face aux urgences à bord des aéronefs
- Coordination inadéquate de l'équipage
- Vol VFR de nuit
- Perte des repères visuels dans des conditions météorologiques limites
- Absence de balances pour les calculs de masse et centrage



Enquête sur une question de sécurité concernant les taxis aériens (A15H0001)



Recommandation (A19-02)

Que le ministère des Transports collabore avec les associations du secteur pour mettre au point **des stratégies, des produits éducatifs et des outils** qui aideront les exploitants de taxis aériens et leurs clients à **éliminer l'acceptation de pratiques non sécuritaires.**

État d'avancement en date de mars 2023 : **Intention satisfaisante**



Enquête sur une question de sécurité concernant les taxis aériens (A15H0001)



Recommandation (A19-03)

Que les associations du secteur (p. ex., ATAC, ACH, AQTA, FOA, NATA) **prônent des processus de gestion proactive de la sécurité** et une **culture de sécurité** auprès des exploitants de taxis aériens, pour **corriger les lacunes de sécurité** cernées dans cette enquête sur une question de sécurité, par la formation et par le partage de **pratiques exemplaires, d'outils et de données sur la sécurité** propres au secteur du taxi aérien.

État d'avancement en date de février 2023 : **Évaluation impossible**



Enquête sur une question de sécurité concernant les taxis aériens (A15H0001)



Recommandation (A19-04)

Que le ministère des Transports **examine les failles** cernées dans la présente enquête sur une question de sécurité en ce qui concerne la sous-partie 703 du Règlement de l'aviation canadien et les normes connexes, et **actualise la réglementation et les normes pertinentes**.

État d'avancement en date de mars 2020 : **Évaluation impossible**



Enquête sur une question de sécurité concernant les taxis aériens (A15H0001)



Recommandation (A19-05)

Que le ministère des Transports exige que tous les exploitants commerciaux **rassemblent et déclarent les données sur les heures de vol et les mouvements** pour leurs aéronefs **par sous-partie du *Règlement de l'aviation canadien* et par type d'aéronef**, et que le ministère des Transports publie ces données.

État d'avancement en date de mars 2023 : **En partie satisfaisante**



Enquêtes actives portant sur les taxis aériens



A21O0066

Beech 100 – Moosonee (Ontario)

A21Q0087

Pilatus PC-12 – Sept-Îles (Québec)

A21Q0131

Beech 200 – Sanikiluaq (Nunavut)

A22P0057

DHC-2 – Pemberton (Colombie-Britannique)

A22P0115

Cessna 185 – Strachan Bay (Colombie-Britannique)

A22Q0122

DHC-3 – Lac Pluto (Québec)

A23P0003

Bell 407 – Terrace (Colombie-Britannique)

A23O0028

Cessna 208 – Nakina (Ontario)



Suivre le BST



Canada 